



**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du Vendredi 27 Novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Stéphane Lamiral, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie.

Date de la convocation : 23 novembre 2020 (vingt-trois novembre deux mille vingt).

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Manuel ARRAGAIN, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

Ordre du jour :

1/ Décision modificative n°2 sur le budget assainissement

Les membres du Conseil actent que l'ensemble des crédits nécessaires au rachat et à la renégociation des différents emprunts sont bien à inscrire par décision modificative sur le budget principal et le budget assainissement.

2/ Rachat , renégociation et Remboursement anticipé du prêt Dexia

Monsieur Stéphane LAMIRAL, Premier adjoint, présente au conseil l'état des emprunts contractés par la Commune sur les deux budgets.

Il explique que les taux appliqués à l'époque de la contractualisation de ces emprunts étaient plus élevés que les emprunts actuellement en vigueur. Ainsi, il a semblé intéressant de solliciter les différents établissements bancaires avec lesquels la Commune a contractualisé pour déterminer les conditions éventuelles de renégociation ou de rachat de certains emprunts.

Un établissement bancaire a proposé le rachat de l'emprunt n°MIN219388EUR001 contracté en 2007 auprès de Dexia (actuellement SFIL). Monsieur le Maire a donc demandé à SFIL de lui indiquer les conditions de remboursement anticipé de cet emprunt, qui ont lui été indiqués par courrier du 26 Novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve le remboursement anticipé du prêt n°MIN219388EUR001.
- approuve le versement du montant de l'indemnité de remboursement anticipé à SFIL.
- dit que les crédits nécessaires seront à inscrire au budget pour permettre le versement de cette indemnité par décision modificative.
- autorise M. le Maire à signer le courrier de demande de remboursement anticipé du prêt MIN219388EUR001 et tout document nécessaire à cette démarche.

3/ Souscription d'un prêt de refinancement d'une partie de la dette prêt DEXIA SFIL portée par La Caisse d'Épargne

Vu la demande de la commune formulée auprès de La Caisse d'Épargne afin de faire baisser les annuités de sa dette et de rallonger la durée de celle-ci afin de dégager des marges budgétaires pour réalisation de futurs projets,

Vu l'offre réalisée par La Caisse d'Épargne en date du 13 Novembre 2020,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la souscription d'un prêt sur le budget principal auprès de La Caisse d'Épargne. La solution consiste à un rallongement de six années supplémentaires sur la durée résiduelle moyenne actuelle, avec un taux fixe de 0,55 % soit un taux inférieur au taux moyen existant.

4/ Remboursement anticipé du prêt n°A0111781 et souscription d'un prêt de refinancement

Comme évoqué précédemment, Monsieur Stéphane LAMIRAL, Premier adjoint, a présenté au conseil l'état des emprunts contractés par la Commune sur les deux budgets et a rappelé la sollicitation faite auprès de différents établissements bancaires pour déterminer les conditions éventuelles de refinancement de certains emprunts.

Concernant l'emprunt n°A0111781, la Caisse d'épargne a proposé sa renégociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve le remboursement anticipé du prêt n°A0111781,
- approuve le refinancement par le même établissement bancaire Caisse d'Épargne de cet emprunt,
- dit que les crédits nécessaires seront à inscrire au budget pour permettre le versement de ce refinancement par décision modificative.
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire précisant les conditions financières susvisées au refinancement du prêt n°A0111781 et à la conclusion et à l'exécution de ladite convention. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour réaliser l'opération de rachat par décision modificative.

5/ OAP Jongieux le Haut : validation du devis Architecte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2020-08-01 du 31 août 2020 qui confiait à Agate une mission d'audit du PLU en vigueur. Dans le cadre de cette mission les techniciens d'Agate ont identifié l'opportunité de faire évoluer les principes d'aménagement inscrits dans l'orientation d'aménagement et de programmation de Jongieux le Haut. Il est nécessaire au préalable de prévoir une étude de faisabilité concernant l'implantation alternative de logements sur les parcelles concernées par cette orientation d'aménagement, pour envisager son phasage.

Monsieur le Maire a sollicité plusieurs architectes pour réaliser cette étude de faisabilité. Il indique au Conseil que le bureau Architecture Energie a établi une proposition plus avantageuse économiquement, pour un montant de 1600 € HT. Il propose donc de mandater Architecture Energie pour cette mission. Les services du SMPAS et DDT ont été sollicités pour avis et ont donné un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) :

- d'accepter la proposition d'Architecture Energie pour l'étude de faisabilité d'un projet d'aménagement alternatif de l'OAP de Jongieux le Haut, pour un montant de 1600 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à mandater Architecture Energie pour réaliser cette étude
- de charger M. le Maire, le cas échéant, d'établir s'il y a lieu de réaliser l'ensemble des missions prévues dans la proposition établie par Architecture Energie.

6/ Réhabilitation de la STEP d'Aimavigne, mission d'ingénierie géotechnique : choix et validation d'un devis.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mission confiée au bureau d'études Profils Etudes pour la réhabilitation de la STEP d'Aimavigne et les démarches en cours auprès de l'Agence de l'Eau pour financer le projet.

La première partie de la mission de Profils Etudes et les premiers retours concernant le dossier de demande d'aide déposé auprès de l'Agence de l'Eau ont fait apparaître la nécessité de réaliser une étude géotechnique (caractérisation de zone humide, prestation de sondages et essais géotechniques pour reconnaissance des terrains, mission G2AVP).

Deux entreprises ont été consultées pour réaliser cette mission : 2Savoie Geotechnique et Hydrogeotechnique. Après analyse de leurs offres avec l'appui de Profils Etudes, il apparaît que les deux entreprises ont toutes les deux proposé des propositions répondant techniquement à la demande. De ce fait il est proposé de retenir l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise 2Savoie géotechnique pour un montant de 8180.90 € HT.

7/ Chemin de l'éculier : Aliénation, cession, acquisition, régularisation de l'emprise du chemin rural et conditions de la transaction

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Chemin de l'Eculier est un chemin rural, qu'il appartient donc au domaine privé de la commune et est à ce titre aliénable. La délibération 2020-08-03 avait approuvé l'organisation d'une enquête publique en vue d'aliéner une partie du Chemin rural de l'Eculier (partie désaffectée au droit des parcelles A567, B412, B413 et B415). Il devait être confirmé la désaffectation de l'usage de cette partie du chemin par le public. D'autre part, un courrier d'information a été envoyé à tous les propriétaires riverains en recommandé avec accusé de réception en date du 6 octobre 2020.

Suite à la délibération 2020-08-03 précédemment citée, l'enquête a été prescrite par arrêté du maire 2020-08 du 2 octobre 2020 et s'est déroulée du 26 octobre au 9 novembre 2020 en mairie de Jongieux. Monsieur Jean-Jacques DUCHENE, commissaire enquêteur, a tenu deux permanences le mardi 3 novembre de 8h à 12h ainsi que le lundi 9 novembre de 15h à 19h. Il a remis son rapport le 11 novembre 2020, et donné un avis favorable en considérant :

- que la partie du chemin destinée à être aliénée n'est plus utilisée par le public ;
- qu'un chemin alternatif est mieux configuré lui est déjà substitué depuis près de cinquante ans
- que l'ensemble des propriétaires concernés est favorable à ce projet de régularisation ;
- qu'il s'agit là d'un acte de clarification administrative utile à la bonne gestion du patrimoine communal ;
- qu'en outre, le projet est conforme aux intentions exprimées dans le PLU au titre des emplacements réservés.

L'échange de chemins ruraux étant prohibée, il est prévu, compte-tenu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, d'acter l'aliénation du chemin rural et de régulariser la situation foncière du chemin réellement emprunté.

Ainsi, dans cet objectif, il est convenu que cette parcelle sera cédée moyennant un prix de vente de 1 € symbolique (valeur de 100 €).

Il est en outre précisé que les frais relatifs à l'enquête publique, aux opérations de géomètres préalables à la cession ont été supportés par la Commune. Il en sera de même pour les frais de vente et de cession.

Vu l'avis favorable en date du 11 novembre 2020 de M. Jean-Jacques DUCHENE, Commissaire enquêteur,

Considérant les accords des différents propriétaires pour procéder à la régularisation foncière nécessaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de prendre acte du résultat de l'enquête publique, d'approuver l'aliénation d'une partie du chemin rural de l'Eculier, les cessions et les acquisitions présentées précédemment, de charger l'Office Notarial de Yenne de préparer les actes liés aux échanges proposés et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à ces échanges.

8/ Subvention du Sou des écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'association des parents d'élèves Sou des Ecoles Billième – Jongieux – Lucey organise plusieurs opérations en cette fin d'année pour trouver des sources de financement permettant d'accompagner les projets scolaires.

Il propose de soutenir ces projets, en versant une subvention de 720 € à cette association. Les crédits budgétaires inscrits au chapitre 65, article 6574 (subventions aux organismes de droit privé) sont suffisants pour réaliser cette opération sur l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité cette subvention de 720 € à l'association des parents d'élèves Sou des Ecoles Billième – Jongieux – Lucey et d'autoriser M. le Maire à procéder au mandatement de la somme correspondante

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur certains dossiers en cours et souhaiterait que l'arrêté municipal pour interdiction du feu à Saint Romain et Marestel soit renouvelé et à cette occasion que soit lancée la réalisation de panneaux durables et fixés.

Il informe l'assemblée qu'un panneau « vendanges en cours » a disparu pendant les vendanges et qu'il faut donc relancer dans les meilleurs délais deux panneaux identiques si possible.

Julie LECOURT fait un retour sur les photos prises de Jongieux et diffusées sur Facebook, et sur l'interview de Didier PADEY sur Savoie News .

Elle informe l'assemblée sur la mise en place en cours de l'application Panneau Pocket, de l'avancée du site Internet, et du bulletin municipal, en cours de finalisation.

Daniel VINCENT informe l'assemblée qu'il a rencontré l'entreprise Via Concept pour la sécurisation et la signalétique de tout le village. Devis en cours.

Il informe également que les travaux de réalisation du réseau de la fibre optique sur Jongieux devraient être réalisés au mois de décembre 2020.

Enfin, à l'occasion des travaux d'enrobage de la traversée de Jongieux le Haut, la commune a fait déposer un camion de gravier de rabotage sur le parking de la salle des fêtes pour boucher des trous (Chemin de la Chapelle, Chemin du Chatelard, Croix des Fourches, Haut Marestel...) au service de la population.

En qui concerne les abri-bus, Christian Barlet informe l'assemblée d'échanges en cours avec région pour établir la convention, mais aussi avec les propriétaires concernés pour acquérir du foncier à Aimavigne pour l'Abri Bus

Également, il évoque qu'un budget citoyen du département de l'ordre de 1M € a été débloqué et Il serait intéressant de le faire savoir, notamment aux associations.

Emilie Barlet informe l'assemblée du remplacement durable de la maîtresse d'école.

Par ailleurs, étant donné la baisse prévisionnelle des effectifs, il est à nouveau question de fermeture de classe potentielle à la rentrée 2021.

Également, Emilie Barlet évoque l'opportunité d'une formation Premiers secours pour les employés municipaux.

Didier PADEY retient l'idée et propose même de l'étendre à toute la population mais aussi de mettre en place une formation sur le défibrillateur. Une réflexion doit être menée pour déployer d'autres défibrillateurs dans les hameaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

**Le Maire,
Didier PADEY**